



# AVIS OFFICIEL

## PILIER PUBLIC

Sierre, le 19 décembre 2024

Y:\CH\Conseil général\Avis pour référendum\Pilier public\Cautonnement STEP No8 2024.doc

## AVIS

Le Conseil municipal de Sierre rend notoire qu'en séance du 18 décembre 2024, le Conseil général a décidé d'accepter :

- **La demande de cautionnement pour le projet d'extension et de réhabilitation de la STEP de Noës (projet STEP III).**

Ces objets sont soumis au référendum facultatif au sens des articles 17, 69 et 70 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'article 9 du règlement communal d'organisation. Le délai commence à courir dès la publication de la décision au pilier public. Les documents y relatifs peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville auprès de la chancellerie communale (bureau N° 104).

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Chancellerie	
Date début de la publication	19.12.2024	
Date fin de la publication	17.02.2025	